

Objet : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Textes de référence :

- CGFP
- Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
- Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique.

COLLECTIVITE : Nombre d'habitants

Adresse :

Nom et Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Téléphone et courriel :

Nombre d'agents titulaires :

Stagiaires :

Contractuels :

OBSERVATIONS

Ajouter ici, le cas échéant, toute précision utile qui ne figurerait pas dans le projet de délibération :

Exemples : les demandes d'utilisation du CPF seront traitées au fur et à mesure de leur dépôt. OU Les demandes d'utilisation du CPF seront traitées deux fois par an, aux mois de..... et de.....

Consultation du personnel :

☐ oui

☐ non

Date de consultation :

PIÈCES A JOINDRE :

Projet de délibération relatif au compte personnel de formation.

Fait à le

Signature de l'autorité territoriale